CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE SCOLAIRES

Article 1 - CADRE LÉGAL

Rodez agglomération organise des prestations de visites et d'atelier à destination du jeune public dans le cadre scolaire et hors temps scolaire (centre de loisirs).

La collectivité répond devant ses usagers de l'exécution des obligations découlant des présentes conditions de vente

Ces prestations sont proposées dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire, obtenu par Rodez agglomération le 14 novembre 2013, et régie par la convention signée février 2014 avec le Ministère de la Culture.

La vente de prestations est cadrée par la régie de recette des ventes de billets pour la visite et l'accès aux services proposés au public des musées et de l'office de tourisme de Rodez agglomération.

Article 2 - CONDITIONS DE RÉSERVATIONS- CAPACITE

Toute demande de visite et/ou atelier doit être convenue avec le médiateur du site par téléphone ou par mail. Une fiche de réservation avec les présentes CGV est adressée à l'établissement, et doit être retournée dument signée à réservation.pah@rodezagglo.fr.

La réservation est établie pour un nombre précis de participants, modifiable jusqu'à 7 jours ouvrés avant la date choisie. Si le Jour J, le nombre de participant dépasse le nombre réservé, la facture prendra en compte les participants supplémentaires. Si le nombre n'atteint pas celui fixé, la prestation sera facturée sur le nombre de participants réservés.

En cas d'annulation totale de la prestation à moins de 7 jours, la prestation sera facturée au client dans son intégralité, sur la base du dernier nombre de participants transmis.

Article 3 - CONDITIONS DE PAIEMENTS

Les tarifs sont indiqués dans la documentation et les sites internet de Rodez Agglomération.

Le règlement se fera par paiement différé sur facture adressée par le Trésor Public par courrier postal à l'issue de la visite guidée.

Article 4 - RETARD ET DEPASSEMENT HORAIRE

Le groupe doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur la confirmation de réservation. En cas d'impossibilité ou d'arrivée tardive, le responsable du groupe s'engage à avertir dans les meilleurs délais le médiateur du PAH qui se réserve le droit d'annuler la prestation en cas de retard du groupe supérieur à 30 minutes. Le montant total sera alors facturé.

En cas de retard, le programme sera écourté en fonction de l'heure d'arrivée réelle du groupe (la somme due restera identique).

Article 5 - ANNULATION DU FAIT DU GROUPE

Toute annulation doit être notifiée par téléphone <u>et</u> par mail au médiateur et à <u>réservation.pah@rodezagglo.fr.</u> En cas d'annulation totale de la prestation à moins de 7 jours, sauf cas de force majeure, la prestation sera facturée dans son intégralité, sur la base de la confirmation de réservation.

Article 6 – ANNULATION DU FAIT DE RODEZ AGGLOMERATION

Le Pays d'art et d'histoire se réserve le droit de modifier toute réservation en cas d'évènements de force majeure, de cas fortuit ou de besoins d'exploitations spécifiques et notamment, pour les visites en extérieur, en cas de vigilance météorologique rouge ou d'intempéries fortes constatées. En cas d'annulation, un report de la prestation sera proposé.

Article 7- MODIFICATION PAR RODEZ AGGLOMERATION DES HORAIRES DE VISITES

Les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés selon les impératifs de visite des sites.

Le PAH Rodez agglomération se réserve le droit de modifier l'ordre des visites en pareille situation.

Article 8 – RESPONSABILITÉ

Rodez agglomération ne peut être tenu pour responsable des cas fortuits, des cas de force majeure ou des faits de toute personne étrangère à l'organisation et au déroulement de la prestation.

Article 9 - ASSURANCE

Rodez agglomération a souscrit à une assurance garantie financière chez Groupama assurance-crédit & caution N° de contrat 400717744 /0 sis au 132, rue des Trois Fontanot – 92 000 NANTERRE

Article 10 - FORCE MAJEURE

10-1 On entend par force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêche soit l'établissement, soit Rodez agglomération, d'exécuter les prestations. Il en sera notamment ainsi en matière de grèves des moyens de transport, de manifestations, de conditions climatiques exceptionnelles (tempêtes...).

10-2 La survenance d'un cas de force majeure suspend les obligations des présentes affectées par ce dernier et exonère de toute responsabilité la partie qui aurait dû exécuter l'obligation ainsi affectée. Rodez agglomération se réserve le droit d'annuler toute réservation en cas de force majeure et d'en modifier la date. Si Rodez agglomération se trouve dans l'obligation d'annuler la prestation avant que le client ait pu commencer l'activité, un report de l'activité lui sera proposé.

Article 11 - LITIGES

Toute réclamation doit être adressée dans les trois jours à compter de la date du terme de la prestation, par lettre recommandée avec accusé de réception, à Rodez Agglomération, avenue Aristide-Briand CS53531 12035 RODEZ Cedex 09.

Aucune réclamation ne pourra être admise sans le respect de cette procédure.

En cas de réclamation, les parties tenteront de trouver un accord amiable. En cas de désaccord persistant ou un mois après réception du courrier de saisine, Rodez Agglomération s'engage à soumettre le différend à un conciliateur choisi en commun. Une fois désigné, ce conciliateur disposera d'un délai de trois mois pour aboutir à une solution. A défaut d'y parvenir, chacune des parties sera libre d'engager une action contentieuse.

En cas de litiges, les conditions générales de vente sont soumises au droit français. Tout litige relatif à leur interprétation et/ou à leur exécution relève du Tribunal administratif de Rodez.

Mentions légales – Politique de respect des données personnelles

Nous utilisons vos données dans le but de gérer les dossiers clients, suivre les commandes, les paiements et la relation clients, faire de la prospection commerciale et personnaliser nos offres.

Nous ne vendons pas, n'échangeons pas et ne partageons pas vos données. Toutefois, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier si vous en éprouvez le besoin.

Si nous avons collecté vos données à une période donnée mais qu'il n'y a eu aucune sollicitation de quelque sorte qui soit de votre part, nous supprimons ces données au bout de 3 ans.